

La Commune du Hézo

APPEL A CANDIDATURE A LA COMMISSION

COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

La commune du Hézo, suite au renouvellement du conseil municipal, lance un appel à candidature pour désigner les membres de la commission de la commission communale des impôts directs.

La CCID se réunit une fois par an et elle est composée de 7 membres :

- * Le Maire étant membre de droit ;
- * 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

Cette commission a pour rôle majeur de donner son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale.

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur des Finances publiques sur proposition d'une liste de 24 contribuables proposée par délibération du conseil Municipal.

Si vous êtes intéressé, vous devez :

- * Avoir au moins 25 ans ;
- * Jouir de vos droits civils ;
- * Être inscrit sur l'un des rôles des impôts directs locaux dans la commune (en précisant lequel ou lesquelles taxe d'habitation, taxe foncière, cotisation foncière des entreprises) ;
- * Être familiarisé avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

Les candidatures doivent être adressées à Monsieur le Maire avant le 25 septembre 2020 :

Mairie 15 rue Saint-Vincent
56450 LE HEZO

sg@lehezo.fr